

Le deuxième filtre pour les études de médecine passe mal côté francophone

Maggie De Block veut imposer une «attestation de contingentement» en fin d'études de médecine pour ceux qui veulent obtenir un numéro Inami.

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Nouvel épisode dans le feuilleton pourtant déjà très long des études de médecine: la ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block (Open Vld), a décidé d'imposer une «attestation de contingentement» aux étudiants qui sortent des études de médecine. Il s'agirait donc d'un deuxième filtre, après celui de l'examen d'entrée.

Concrètement, avec ce dispositif, les médecins et dentistes ne pourront accéder au stage prévu à la fin de leurs études s'ils ne détiennent pas cette attestation. Le nombre d'attestations sera calqué sur celui des numéros Inami prévus. Cela concerne les étudiants en médecine qui entameront leur cursus en septembre 2019 et les futurs dentistes qui sont rentrés en septembre 2018. Certains risquent dès lors de ne pouvoir exercer leur profession. La ministre compte soumettre son projet d'arrêté royal au gouvernement cette année encore.

Ce faisant, Maggie De Block veut régler une fois pour toutes le problème des étudiants en médecine et dentisterie surnuméraires, trop nombreux à être diplômés par rapport au nombre de numéros Inami disponibles. Un bras de fer avait déjà eu lieu avec les francophones qui, se-

lon la ministre, «surdiplômement» depuis des années. L'instauration d'un examen d'entrée en 2017 avait permis d'apaiser provisoirement les tensions. Celles-ci ont toutefois été ravivées à la suite des résultats des deux sessions de l'examen d'entrée 2018: 1.138 lauréats en médecine pour un peu moins de 600 numéros. Il s'agit en effet d'un examen (où tous ceux qui ont réussi peuvent passer) et non d'un concours (où on ne prend qu'un nombre de lauréats fixé en fonction des numéros Inami disponibles). «Laisser des gens entamer des études de médecine tout en sachant que près de la moitié d'entre eux est de trop, ce n'est pas correct», avait commenté à l'époque la ministre.

Pénuries croissantes

L'idée de Maggie De Block a suscité un tollé côté francophone, où on juge que les pénuries de médecins sont criantes, surtout dans les zones rurales. La ministre wallonne de la Santé, Alda Greoli (cdH), a ainsi rappelé les derniers chiffres de l'Agence pour une vie de qualité (AviQ), datant de janvier 2018, qui indiquent que 144 communes wallonnes se trouvent dans une situation de pénurie de généralistes. Une situation qui s'aggrave puisqu'en 2016, 119 communes seulement étaient concernées par la pénurie.

Du côté des étudiants, l'Union des étudiants de la Communauté française (Unécof) et la Fédération des étudiants de l'Université de Liège (Fédé) s'interrogent sur l'utilité de restreindre encore davantage

le nombre de médecins belges sans soumettre les praticiens étrangers aux mêmes règles. «On assiste à une arrivée massive de médecins étrangers, venant principalement d'Europe de l'Est, qui ne sont pas soumis à ces restrictions», dénonce Morgane Justens (Unécof).

La ministre a pour sa part déjà répondu par le passé qu'elle ne pouvait imposer un contingentement aux Européens, en vertu de la législation de l'UE qui prévoit la libre circulation.

La FEF (Fédération des étudiants francophones) qualifie quant à elle d'«assez honteux» le projet de Maggie De Block. Elle demande que cesse ce «chantage politique» et exige «une vraie réflexion autour d'un système de soins de santé accessible à toute la population».

Pour la Fédération des étudiants libéraux (FEL) enfin, il faut distinguer ceux qui exercent réellement une activité de ceux qui disposent d'un numéro Inami mais qui ne l'utilisent pas (pensionnés, étudiants étrangers diplômés repartis dans leur pays, etc.). Pour la FEL, «ces numéros monopolisés devraient être mis à disposition des jeunes candidats en médecine».

«On assiste à une arrivée massive de médecins étrangers qui ne sont pas soumis aux mêmes restrictions.»

MORGANE JUSTENS
UNÉCOF